



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GORRON

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination du préfet de la Mayenne, Monsieur Jean-Francis TREFFEL ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Eric GERVAIS, directeur de la citoyenneté, à Mesdames et Messieurs les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal consécutif aux élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de renouveler les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune ;

SUR proposition du secrétaire général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : sont désignées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GORRON pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Laval, le 6 janvier 2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté,


Eric GERVAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GORRON :

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste "Gorron vivre ensemble" :

- M. Joseph POIRIER, né le 1^{er} août 1954 à Carelles (Mayenne) , retraité, domicilié 3, rue Ambroise Paré à Gorron (Mayenne) ;
- Mme Claudine CHOYER, née le 16 juin 1956 à Colombiers-du-Plessis (Mayenne), retraité, domiciliée 25, rue de Plaisance à Gorron (Mayenne) ;
- M. Franck HUBERT, né le 11 octobre 1957 à Laval (Mayenne) , retraité, domicilié avenue Charles de Gaulle à Gorron (Mayenne) ;

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste "Un nouvel horizon pour Gorron" :

- Mme Georgette GUERRIER, né le 25 juillet 1949 à Gorron (Mayenne), retraitée, domiciliée 13, rue de la division Patton à Gorron (Mayenne) ;
- M. Pascal MARTIN, né le 31 mai 1960 à Sainte-Adresse (Seine-Maritime) , gérant d'entreprise, domicilié La Grange à Gorron (Mayenne).